



CLUB AQUATIQUE SAINT-EUSTACHE

Guide d'accueil 2026-2027

Note : Le générique masculin est utilisé dans ce document seulement dans le but d'alléger le texte.

Ce document fait partie intégrante des Règlements généraux, politiques et directives du Club de natation CASE et doit être lu et entériné par le membre-athlète, le membre-parent et les Maîtres-nageurs à chaque début de saison. Ce document est appuyé par les directives de la Fédération de natation du Québec et Natation Canada.

Table des matières

Fondement du Club	3
Groupe.....	3
Horaire des groupes	4
Inscription	4
Procédure d’inscriptions.....	4
Code de conduite	4
Frais d’affiliation FNQ	5
Frais d’entraînements au Club & Étape pour inscription	5
Frais d’adhésion	6
Rabais Famille.....	6
Non-Résident	6
Carte de citoyen	6
Bénévolat.....	6
Changement de groupe	7
Politique de Remboursement.....	7
Compétitions	8
Procédure d’inscriptions.....	8
Frais fixe pour encadrement & frais associés	9
Équipement et vêtements	9
Bénévolat.....	9
Communication	10
Avec les entraîneurs	10
Réseaux d’information.....	10
Personnes ressources pour informations	11
Engagement et signature.....	11
Annexe A.....	12
Annexe B	12

Fondement du Club

Le Club Aquatique de Saint-Eustache (CASE) a pour objectif premier d'offrir aux athlètes un programme d'entraînement en natation dans un cadre à vocation compétitive. Ce programme vise à permettre aux athlètes de parfaire leurs habiletés techniques tout en pratiquant une activité sportive quotidienne bénéfique pour la santé physique et mentale.

Dans cette optique, le présent guide s'inscrit comme un outil de référence essentiel. Il découle directement des politiques et des directives établies par le club, afin d'assurer une cohérence dans l'encadrement des athlètes et de soutenir l'atteinte des standards sportifs et organisationnels. Il a pour but d'orienter les pratiques, de clarifier les attentes et de favoriser un environnement structuré, sécuritaire et propice au développement de chaque athlète.

L'objectif du programme d'entraînement du CASE vise le plein développement de l'athlète. Ce développement doit se faire dans le respect des valeurs véhiculées par le Club, dont principalement le respect de tous. Au CASE, nous avons à cœur de créer un milieu où chacun se sent accueilli, respecté et valorisé. Pour y parvenir, nous invitons tous – athlètes, parents, entraîneurs, membres du conseil d'administration et bénévoles – à communiquer avec respect et bienveillance, tant à l'oral qu'à l'écrit. Ensemble, cultivons un esprit d'équipe et de collaboration qui favorise le plaisir, la réussite et le bien-être de nos athlètes. Si une situation venait à compromettre cette harmonie, le Club pourrait intervenir conformément au code de conduite, afin de préserver ce climat positif. Merci à chacun de contribuer à faire du CASE une communauté où règnent l'entraide, la courtoisie et la passion pour la natation !

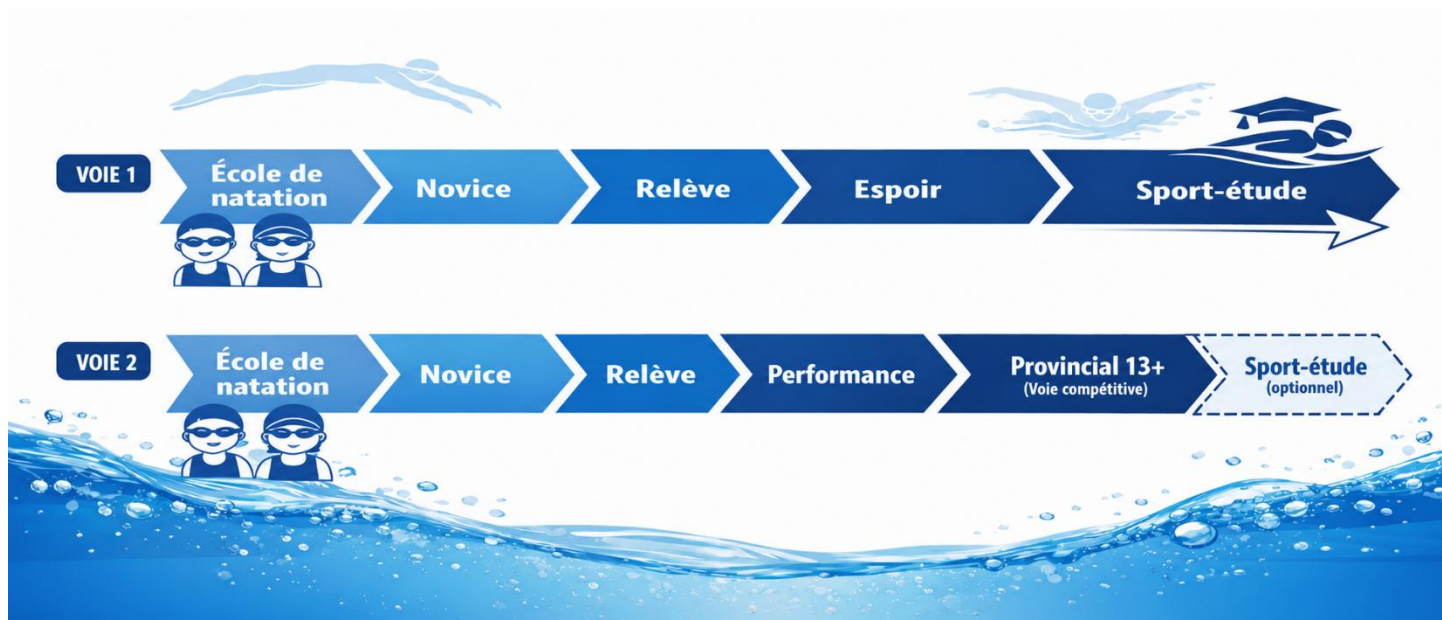
Nos objectifs :

- Permettre une progression optimale, dans le cadre de la Fédération de natation du Québec
- Offrir un cadre et un environnement optimal stimulant dans lequel les athlètes et Maître nageurs, de tous niveaux peuvent développer leur plein potentiel
- Offrir des conditions d'entraînement optimal et qui favorise l'excellence
- Assurer le bien-être de nos athlètes par un encadrement de qualité
- Contribuer à un développement équilibré et autonome
- Promouvoir la pratique de la natation et ses bienfaits sur la population de Saint-Eustache et ses environs

Groupe

Le Club met en place un programme axé sur la progression globale de l'athlète, afin de lui permettre d'évoluer au sein du système de la natation canadienne en fonction de ses compétences aquatiques. L'organisation de nos groupes et de nos parcours s'appuie sur les principes du modèle de Développement à long terme de l'athlète proposé par Natation Canada, assurant ainsi une approche cohérente et adaptée à chaque étape du développement. Pour plus de renseignement, nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet afin d'y trouver de plus amples détails.

casenatation.com



Horaire des groupes

L'horaire des entraînements des différents groupes se trouve sur notre site internet, il est possible que des changements soient apportés, si tel est le cas un courriel d'avis d'information vous sera envoyé dans les meilleurs délais. Les journées pédagogiques sont, pour la plupart du temps, des journées où l'entraînement est maintenu. Il est toutefois possible que les heures soient modifiées, si tel est le cas vous en serez également informé par courriel. Une communication via un groupe spécifique (ex : WhatsApp) peut également être utilisée par l'entraîneur afin de communiquer l'information spécifique.

Inscription

Procédure d'inscriptions

Pour pouvoir s'entraîner avec le Club Aquatique Saint-Eustache (CASE), un athlète doit s'être au préalable inscrit au Club par le biais du système d'inscription mis à la disposition par la Ville de Saint-Eustache. Pour toute question complémentaire correspondant aux modalités d'inscription, nous vous invitons à écrire à info@casenatation.com, pour les frais voir l'annexe A.

Code de conduite

Par leur inscription au club, les athlètes et leur famille s'engagent à se conformer aux règles, aux politiques ainsi qu'aux guides de conduite (parent & athlète) présentés à chaque début d'année. Le club a une obligation et un devoir d'offrir un environnement où toutes les personnes sont traitées avec respect et équité. Les codes de conduites présents sur notre site internet visent à fournir un énoncé clair des attentes conjointes afin de maintenir un climat sain et propice à l'apprentissage. **Tous les parents et athlètes doivent confirmer qu'ils ont pris connaissance du code de conduite et apposer leur signature au moment de l'inscription, puis remettre en main propre le guide signé (en attente de signature électronique).**

Frais d'affiliation FNQ

Les frais d'affiliation sont obligatoires et sont établis par la Fédération de Natation du Québec (FNQ). Ces frais sont inscrits dans les montants de chaque groupe compétitif.

Ces frais permettent d'avoir une couverture d'assurance, de prendre part aux différentes compétitions et de valider sa participation aux compétitions.

Les frais sont exigés à chaque année, et couvrent la période du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. Il est important de noter que ces frais sont non-remboursables peu importe les circonstances.

Frais d'entraînements au Club & Étape pour inscription

Les frais d'entraînements devront avoir été acquittés conformément au calendrier de paiement publié sur le site Web du Club. Ils comprennent tous les frais reliés à la pratique de la natation selon le groupe où l'athlète est inscrit. Pour pouvoir s'entraîner avec le Club Aquatique Saint-Eustache (CASE), le solde de la saison précédente doit être payé en entier avant de pouvoir s'inscrire. Sous réserve, une entente de paiement pour les frais d'entraînements peut être présentée à l'entraîneur chef et discuté en comité définit préalablement, avant le début de la saison pour évaluation.

Un athlète qui s'inscrit en cours de saison paie tous les frais d'entraînements qui seront fixés au prorata des mois restants jusqu'à la fin de la saison. De plus, les frais de bénévolat s'ajouteront lors de l'inscription. Une période d'essai de 1 semaine sera possible après accord de l'entraîneur-chef.

- Tous les chèques en cours d'année doivent être libellés au nom du Club Aquatique Saint Eustache (CASE) et le nom de l'athlète doit figurer au bas de chaque chèque. Les chèques d'inscription annuelle doivent être libellés au nom de la Ville de Saint-Eustache et le nom de l'athlète doit figurer au bas de chaque chèque.
- Tous les paiements effectués par chèque en cours d'année devront être déposés dans la chemise au nom du CASE à la réception du Complexe Aquatique de Saint-Eustache. Un formulaire supplémentaire devra être rempli en présence du commis au comptoir lors de paiement en argent comptant. Les paiements pourront également être effectués directement au Complexe Aquatique St-Eustache via le terminal du Club. Le nom de l'athlète et/ou le numéro de la facture auquel réfère le paiement devront être inscrits au dos de la copie de paiement.
- Tous les chèques retournés pour insuffisance de fonds devront être remplacés en argent comptant ou par un chèque certifié auprès du trésorier et une pénalité pour les frais administratifs, équivalente aux frais bancaires encourus plus 10%, sera facturée.
- Dans le cas d'un non-paiement de facture, après une période de soixante (60) jours, l'athlète ne sera plus considéré comme un membre actif et ne pourra plus participer aux entraînements et aux compétitions, à moins d'un arrangement temporaire accepté par le conseil d'administration. De plus des frais d'intérêts mensuels de 1,5 %, comptabilisés à compter du trente et unième jour, seront appliqués sur les sommes dues depuis plus de soixante (60) jours.

Frais d'adhésion

Afin de soutenir les activités et le bon fonctionnement du Club, des frais d'adhésion sont facturés au moment de l'inscription en début de saison. Ces frais comprennent notamment les frais administratifs, les frais liés aux activités du Club (telles que le gala, les activités de cohésion d'équipe et le Nage-eau-thon), les frais de financement ainsi que les frais d'équipement.

Cette contribution permet au Club de maintenir des services de qualité, d'offrir des expériences enrichissantes aux athlètes et de soutenir les différentes initiatives nécessaires à son développement et à sa pérennité. Les activités incluses dans les frais d'adhésion sont obligatoires pour tous les groupes, selon les orientations établies par le conseil d'administration (voir Annexe B).

Rabais Famille

Un rabais équivalent à 15 % des frais d'inscriptions est consenti au deuxième membre et plus d'une même famille, à condition qu'un des membres soit inscrit dans un des groupes du CASE (incluant les maîtres-nageurs et le Club école). Les escomptes sont calculés sur les frais d'inscriptions les moins élevées. Pour bénéficier d'un rabais de tarification familiale, tous les paiements d'inscription pour chaque membre de la famille devront avoir été acquittés en totalité avant le début de la saison. Le rabais de tarification familiale sera versé par chèque, émis par le CASE, ou par crédit au compte nageur à la fin de la saison. La demande doit être faite avant le 31 août de l'année en cours à comptabilite@casenatation.com

Non-Résident

Des frais de non-résidence sont appliqués pour les athlètes qui habitent dans une autre ville (à l'exception de Boisbriand & Deux-Montagnes) que St-Eustache. Ce montant est déterminé par la Ville de Saint-Eustache. <https://www.saint-eustache.ca/ville/informations/>

Carte de citoyen

Tous les athlètes compétitifs y compris les athlètes 18 ans et plus du CASE peu importe leur provenance, peu importe le nombre d'entraînement, doivent se procurer OBLIGATOIREMENT la carte citoyen, ou la carte non-résident le cas échéant, pour avoir accès au Complexe Aquatique St-Eustache.

Gratuite pour les résidents de Saint Eustache, moyennant un coût pour les non-résidents. Pour plus d'information, consulter le site www.saint-eustache.ca/ville/informations/carte-citoyen

Bénévolat

Frais de bénévolat selon les groupes

Novice 1 & 2 : 100 \$ pour deux (2) séances de bénévolat

Relève, Performance : 150 \$ pour trois (3) séances de bénévolat

Espoir : 200 \$ pour trois (3) séances de bénévolat

Provincial 13 ans et plus : 250 \$ pour quatre (4) séances de bénévolat

Sport-études : 300 \$ pour six (6) séances de bénévolat

Une demi-journée de compétition (préliminaire seulement) représente une séance. Une journée complète de compétition (préliminaire et finale) représente deux séances. Une participation à une activité du CASE (Nage-eau-thon, Gala, Course de la ville, etc.) représente une séance.

Aucuns frais de bénévolat ne seront demandés au groupe des Maîtres. Pour les inscriptions effectuées après le temps des Fêtes, les frais de bénévolat seront réduits de 50% du coût annuel. Un remboursement complet sera effectué au compte nageur une fois toutes les séances complétées, toutefois il n'y aura aucun remboursement partiel.

Un remboursement familial sera effectué lorsque les séances du groupe le plus élevé seront complétées. Un remboursement immédiat sera effectué pour les membres du conseil d'administration et du ROC (responsable des officiels de compétition). La date limite pour les demandes de remboursement est fixée au 31 août de la saison concernée. Cette date correspond à la fin de l'année financière du Club.

Afin que les séances soient comptabilisées, le parent doit écrire un courriel à comptabilite@casenatation.com en mentionnant la date, le lieu ainsi que la personne responsable des bénévoles lors des séances. Vous pouvez également consulter la page Web du Club, pour plus de renseignement, <https://casenatation.com/le-club/benevolat/>.

En vous impliquant comme bénévole, vous pouvez recevoir un remboursement des frais de bénévolat. Le détail est présenté plus haut, à la section « Inscription ».

Changement de groupe

Lorsqu'un athlète change de groupe en cours de saison, les frais d'inscription sont recalculés en fonction du temps passé dans chaque groupe, selon un ajustement au prorata des mois d'entraînement complétés. Tout changement de groupe est sujet à l'approbation de l'entraîneur-chef et selon la disponibilité dans les groupes.

Politique de Remboursement

Lorsqu'un athlète inscrit est dans l'incapacité de poursuivre son activité ou désire mettre un terme à sa participation au CASE, le CASE remboursera une partie des frais d'inscription selon les termes suivants :

Groupe École

Les groupes-écoles sont des groupes où l'inscription se fait par session et non annuellement. Dans le cas d'une inscription dans un groupe-école, le CASE appliquera la politique de remboursement en vigueur à la Ville de Saint-Eustache (présent sur notre site internet). Considérant qu'il y a deux (2) sessions dans une année : automne, hiver et printemps (ensemble).

Groupes compétitifs

Considérant que les groupes compétitifs sont des groupes où l'inscription se fait annuellement, lorsqu'un athlète désire mettre un terme à sa participation au CASE en cours d'année, il ou s'il est mineur, son parent ou son tuteur, doit aviser par écrit (courriel ou autre) le CASE. La structure compétitive est présentée dans le guide de l'athlète.

Le remboursement se fera selon la structure des sessions en place dans le calendrier. La demande écrite doit être transmise au CASE au plus tard sept (7) jours après le début de la session pour être éligible au remboursement de la session en cours, ou des sessions restantes de l'année.

Le calcul du remboursement pour une session se fait en retranchant les frais non remboursables et sera calculé la semaine suivant la date d'abandon et au prorata des semaines non utilisées.

En cas de blessure

Dans le cas d'une blessure majeure (p. ex., fracture grave), un remboursement des frais d'entraînements au prorata des mois non faits sera envisageable à condition que la demande soit faite par écrit et accompagnée d'un billet médical dans un délai raisonnable. Vous pouvez vous référer au guide de l'athlète afin d'avoir plus de détails.

Dans le cas d'une blessure mineure (p. ex., tendinite), aucun remboursement ne sera émis. Un protocole d'entraînement adapté sera mis en place entre l'athlète et l'entraîneur.

En cas de force majeure : Le Club se réserve le droit d'appliquer une politique de remboursement spéciale si l'offre de service est modifiée en cas de force majeure.

Compétitions

Procédure d'inscriptions

1. Tous les athlètes compétitifs, à l'exception des maîtres-nageurs, sont inscrits d'office à toutes les compétitions figurant au calendrier du CASE en fonction de leur catégorie. Un courriel vous sera envoyé quelques semaines avant la compétition, contenant l'ensemble des informations nécessaires.
2. Si un athlète ne peut participer à la compétition, il est de votre responsabilité de nous signifier une non-participation en procédant à l'envoi d'un courriel aux entraîneurs ou de remplir le sondage s'il y a lieu.
3. Lors de compétitions nécessitant une logistique (transport, hôtel, repas, etc.) un courriel contenant un sondage vous sera envoyé, afin de nous permettre de mieux organiser l'événement.
4. Si un athlète ne se présente pas à une compétition, et ce sans avoir avisé l'entraîneur, les frais et pénalités associés à son absence seront facturés à l'athlète.
5. Le Club doit recevoir la totalité des frais demandés dans les 30 jours suivant l'attribution des frais dans votre compte. Un courriel est envoyé pour vous aviser de faire le paiement, une fois la facture reçue, vous aurez 30 jours pour acquitter les frais, passé ce délai des intérêts s'appliqueront.

6. Si les paiements ne sont pas réglés dans les délais demandés, les athlètes fautifs ne seront pas inscrits aux compétitions suivantes, jusqu'à ce que les frais soient payés. (Sauf cas exceptionnel, vu par l'entraîneur chef).
7. Si votre enfant ne peut se présenter à une compétition à laquelle il est inscrit, avisez l'entraîneur le plus rapidement possible afin qu'il puisse déclarer un forfait d'inscription. Certaines organisations imposent des dates limites quant à la déclaration de forfait, après quoi le club hôte peut exiger des frais pour toute épreuve non nagée. Voilà pourquoi il vous incombe d'aviser l'entraîneur afin de vous éviter des frais supplémentaires.

Frais fixe pour encadrement & frais associés

La politique qui suit a pour but de décrire de quelle façon les coûts liés aux compétitions devront être répartis. Les factures présentées au compte nageur peuvent être acquittées à l'accueil, en payant par carte de crédit ou par chèque.

1. Chaque athlète doit payer des frais de 15 \$ par journée de compétition. Ces frais servent à couvrir une partie des indemnités des entraîneurs.
2. Lors d'une compétition à l'extérieur, les dépenses suivantes doivent être assumées par l'athlète:
 - a. Les frais d'hébergement
 - b. Les frais de transport tels que la location d'une voiture ainsi que les frais liés au carburant lorsque le nombre d'athlète est supérieur à trois. Lorsque le nombre d'athlète est inférieur à trois, un montant raisonnable sera facturé aux athlètes. Ce montant devra être approuvé par le conseil d'administration.

Équipement et vêtements

Au début de chaque saison, une liste détaillée du matériel de natation obligatoire (<https://casenatation.com/club-competitif/equipement-club-competitif/>) sera transmise à tous les athlètes. Il est impératif de se procurer l'ensemble des articles indiqués afin de participer pleinement aux entraînements et aux activités du club.

Veuillez noter qu'il est possible que des ajouts ou des ajustements à cette liste soient effectués en cours de saison. Dans ce cas, les informations vous seront communiquées rapidement afin que vous puissiez vous conformer aux nouvelles exigences.

Des frais supplémentaires sont également à prévoir pour l'achat d'équipement spécifique aux couleurs du CASE (par exemple : t-shirt, veste, ou autres articles identitaires). Ces éléments sont requis afin de représenter le club lors des compétitions et activités officielles.

Bénévolat

Environnement valorisant

Les responsables des officiels des compétitions ont besoin d'au moins 40 bénévoles comme vous pour occuper les différents postes lors d'une compétition de natation. Vous êtes essentiels! Sans votre

participation, nous ne pouvons organiser de compétitions. Vous aurez l'occasion d'apprendre de nouvelles choses et de rencontrer d'autres parents qui, comme vous, accompagnent leurs enfants lors des compétitions.

Implication et relève

Votre implication est essentielle à la continuité du sport. Le monde des officiels n'échappe pas au grand roulement. Les officiels sont généralement de passage pour la durée d'engagement de leur enfant. De nouveaux officiels doivent être formés afin d'assurer la relève.

- La natation de compétition est un sport qui nécessite l'implication des parents.
- Les compétitions sont organisées par des parents qui s'impliquent au sein de leur club.
- Au moins un parent par famille devrait s'engager à obtenir la certification d'officiel.

Communication

Avec les entraîneurs

L'accès au pourtour de la piscine est strictement réservé aux nageurs et aux membres de l'équipe d'entraîneurs. Les parents sont donc priés de s'installer dans les gradins pendant les séances d'entraînement.

Pour toute question, commentaire ou préoccupation, il est recommandé de communiquer directement avec l'entraîneur de votre enfant, en privilégiant le courriel comme moyen de contact. **En cas d'insatisfactions veuillez tout d'abord en discuter avec l'entraîneur.** Celui-ci s'engage à répondre dans un délai raisonnable, généralement à l'intérieur de 24 heures, selon ses disponibilités. Si une discussion plus approfondie s'avère nécessaire, une rencontre pourra être planifiée par courriel, et l'entraîneur se rendra disponible pour vous rencontrer en personne en fonction de son horaire et en présence d'une tierce personne, choisie par l'entraîneur-chef.

Pour toute autre demande, vous pouvez également vous adresser à l'entraîneur responsable du groupe, qui saura vous orienter vers l'entraîneur-chef au besoin.

Les entraîneurs responsables par groupes se trouvent à l'adresse suivante : [Entraîneurs | Club Aquatique de Saint-Eustache](#)

Réseaux d'information

1. Site web : [Club Aquatique de Saint-Eustache](#)
2. Réseaux sociaux :
 - a. Facebook : Club Aquatique Saint-Eustache
 - b. Instagram : case.steustache

Personnes ressources pour informations

Pour toute demande ou information, veuillez écrire à info@casenatation.com

Engagement et signature

Je confirme avoir pris connaissance de l'ensemble des énoncés contenus dans le Guide d'accueil et je m'engage à les respecter en tout temps.

Parent

Date

Athlète

Date

Annexe A

Niveau	Durée 2026-2027	Frais d'entraînement CASE 2026-2027	Frais FNQ 2026-2027	Frais non-résident 2026-2027	Frais d'entraînement résident TOTAL 2026-2027*	Frais d'entraînement non-résident TOTAL 2026-2027*
École de natation 1x (automne)	60 minutes	94,00 \$	6,18 \$	À venir	100,18 \$	à venir
École de natation 2x (automne)	120 minutes	135,25 \$	6,18 \$	À venir	141,43 \$	à venir
École de natation 1x (hiver/printemps)	60 minutes	197,50 \$	6,18 \$	À venir	203,68 \$	à venir
École de natation 2x (hiver/printemps)	120 minutes	280,00 \$	6,18 \$	À venir	286,18 \$	à venir
Novice 1	3h00	471,00 \$	138,38 \$	À venir	609,38 \$	à venir
Novice 2	3h30	589,00 \$	138,38 \$	À venir	727,38 \$	à venir
Relève	5h00	786,00 \$	138,38 \$	À venir	924,38 \$	à venir
Performance	5h30	921,00 \$	138,38 \$	À venir	1 059,38 \$	à venir
Espoir	8h	1 221,00 \$	138,38 \$	À venir	1 359,38 \$	à venir
Provincial 13+	12h	1 550,00 \$	138,38 \$	À venir	1 688,38 \$	à venir
Sport-Études sec 1 et 2	17h	1 751,00 \$	138,38 \$	À venir	1 889,38 \$	à venir
Sport-Études sec3 et +	17h	1 751,00 \$	138,38 \$	À venir	1 889,38 \$	à venir
Maître entraînement annuel	6h	479,00 \$	81,48 \$	À venir	562,31 \$	à venir

* Possibilité de faire des paiements en 6 fois

Annexe B

Niveau	Frais d'adhésion (Équipement, Administratif, Activités, Financement)*	Frais de Bénévolat
Novice 1	180,00 \$	100,00 \$
Novice 2	200,00 \$	100,00 \$
Relève	230,00 \$	150,00 \$
Performance	250,00 \$	150,00 \$
Espoir	300,00 \$	200,00 \$
Provincial 13+	400,00 \$	250,00 \$
SE 1-2	500,00 \$	300,00 \$
SE 3+	500,00 \$	300,00 \$
Maître	100,00 \$	-

* Prélèvement au compte nageur, en 3x